EDITION D'HEBE SOIR.

Nouvelles du Nord
DE DEUX JOURS PLUS RECENTES.

Arrivée du steam. Geo. Cromwell,

NOUVELLES D'EUROPE.

Par l'arrivée du steamer *Geo. Cromwell* nous avons reçu des journaux de New-York jusqu'au 19 courant. Ils ne contiennent aucune nouvelle importante. Nous extrayons ce qui suit du *Herald* du 19 :

Nos dernières dates de Charleston sont du 15. Le général Gilmore a transféré son quartier général à Hilton Head jusqu'au printemps. On n'a pas tiré sur le fort Sumter depuis les derniers rapports. Les rebelles continuent à en fortifier les ruines de leur mieux.

Le bombardement de la ville continue lentement et irrégulièrement. On dit que les béliers rebelles se préparent à attaquer notre flotte. Une expédition navale dans la passe Inlet a détruit une goëlette chargée de coton et de résine, et a chassé la cavalerie ennemie de sa retraite.

Une escarmouche a eu lieu près de Ste Augustine, Floride, entre un détachement du 10e Connecticut et du 24e Massachusetts et la cavalerie rebelle de Dickenson. Le détachement protégeait des bûcherons qui coupaient du bois pour la garnison ; il a été surpris et battu ; le lieutenant Walker qui commandait a été tué ainsi que 21 soldats du Connecticut et 4 du Massachusetts.

Une force assez considérable de cavalerie et d'infanterie, sous le général Marson, a fait récemment une incursion de la Point Lookout dans les comtés de Westmoreland, Northumberland et Richmond, Virginie, y a détruit de grandes quantités de grains, de porc et de bacon, quelques tanneries, &c. Elle a brûlé un pont sur la rivière Farobam et a fait 25 prisonniers et capturé des chevaux, des mulets et des bestiaux. La flotille a aidé au succès de l'expédition sur plusieurs points.

Marché de New-York.

Le rapport du *Herald* qui va jusqu'au 18 au soir, à six heures, le cours du change sterling à 174 à 176. A quatre heures et demie l'or était à 153 à 7/8. Le marché a faibli à la clôture, et à cinq heures on offrait à 158 3/4 et on demandait à 159. Il y a eu quelques ventes en dehors de la bourse à 152 7/8 et on offrait de forts lots à 160 mais sans preneurs.

Le coton était plus ferme et en bonne demande. On a vendu 2000 balles à 85 cents pour middling upland.

Nouvelles d'Europe.

Arrivée du steamship Columbia à St John.

Les nouvelles apportées par ce steamer sont de deux jours plus récentes. Il est parti de Galway le 5.

Les journaux de Londres disent peu de choses sur les affaires américaines. Le *Times* publie une lettre de son correspondant [illegible] de Liverpool, laquelle lettre prédit de grandes difficultés pour le Nord dans ses prochaines campagnes à cause de la dépression de ses finances.

On assure de nouveau que l'archiduc Maximilien a positivement accepté le trône du Mexique et que l'accord entre lui et Napoléon est parfait, et que les capitalistes sont prêts à lui avancer les finances nécessaires.

On dit qu'il se rendra bientôt à Paris et qu'il partira en mars pour Mexico avec de grands renforts de troupes françaises. Le *London News* dit que le général Forey a obtenu du gouvernement des Etats Unis la promesse de ne pas s'opposer à la monarchie mexicaine et que la France a fait de son côté des promesses relatives à la Confédération.

Le steamer *Florida* a achevé ses réparations à Brest. Il partira en février.

La question du Holstein continue à exciter vivement l'attention. Le gouvernement danois a levé 14 000 vétérans et le roi, dans une récente proclamation, dit que la devise "Honneur à Pays" sera soutenue par la force des armes au moyen de tous les sacrifices [illegible] nécessaire.

En attendant, les troupes danoises ont évacué le Holstein et les six villages au nord de l'Eider, qui forment [illegible] une part intégrale du Schleswig, mais qui avaient été incorporés avec le Holstein.

Le London *Times* dit que la paix est rompue [illegible].

La proposition autrichienne [illegible] rale que la prusse d'Augustenburg soit sommée de quitter immédiatement [illegible] a été rejetée par un vote de 9 contre 7.

On croit généralement à Copenhague que les flottes française et anglaise apparaîtront bientôt dans les eaux danoises. De grands renforts seront envoyés à l'île de Fünen.

L'adresse en réponse au discours d'ouverture de Napoléon a été présentée au corps législatif le 4. Elle exprime l'espoir que les expéditions de Chine et du Mexique auront des résultats prompts et profitables pour la France. Le ton de ce document est très pacifique à l'égard de la Russie et de la Pologne, et exalte beaucoup le plan de l'Empereur pour un congrès.

INAUGURATION DU CANAL DE SUEZ.—Une dépêche télégraphique prévoit à nouveau que l'inauguration du canal de Suez a eu lieu le 29 décembre, et que les eaux du Nil ont été mêlées ce jour-là aux eaux de la mer Rouge.

Un banquet a eu lieu et des toasts ont été portés en l'honneur du vice-roi, Ismail Pacha, et de feu Mohammed Saïd. La population a témoigné le plus vif enthousiasme.

NOUVELLES DE NATCHEZ

Le *Natchez Courrier* dit qu'il contient aussi l'arrivée à cet endroit de Wm. P. Mellen, agent du trésor pour toute la vallée du Mississipi, chargé de prendre les mesures nécessaires pour régler le commerce dans cette région. Le *Courier* constate la capture de prisonniers confédérés par la cavalerie fédérale dans le voisinage de Natchez, et donne les nouvelles suivantes sur les mouvements du général confédéré Wirt Adams :

Nous apprenons que samedi dernier le général confédéré Wirt Adams avec environ 4500 hommes, a passé par Washington, à six milles d'ici, en route vers Vicksburg ou Jackson. Son avant garde, forte de 400 hommes, a rencontré un train de drays chargés de coton, escorté par 80 cavaliers fédéraux, près de Selsertown, et a capturé plusieurs soldats, tous les chevaux du train et a brûlé tous les drays. Cependant les Confédérés ont quelque peu souffert. Une autre escouade de cavalerie fédérale a été envoyée à la poursuite des Confédérés, mais nous ignorons les résultats qu'elle a obtenus.

Les mouvements de Longstreet.

Le New York *Times* du 14 janvier fait les réflexions suivantes sur les mouvements et les projets du général confédéré Longstreet.

Bien que les nouvelles de l'Est Tennessee paraissent ne pas être très dignes de foi, cependant elles contiennent assez de vérité pour donner aux affaires dans cette région un aspect important et intéressant. Nous ne savons pas au juste de la reprise des mouvements offensifs de la part des forces de Longstreet, en tant que cela leur est possible. Il y a trois semaines, nous avons fait allusion dans ces colonnes à la grande facilité avec laquelle Longstreet pouvait être renforcé de l'armée de Lee. A ce moment rien annonçait, d'après des sources rebelles, que les petits corps qui rodaient autour de Cumberland Gap, sur la frontière de la Virginie et de la Caroline du Nord, avaient effectué une jonction avec Longstreet.

Une fois assurée ses communications avec Richmond sur ces derrières, Longstreet pouvait être comparativement bien approvisionné—aussi bien que l'est l'armée de Lee. L'incursion l'Averill, bien qu'il eût détruit d'immenses approvisionnements de fournitures qui feront défaut aux rebelles, n'avaient interrompu que pendant une semaine les communications par chemin de fer. Le président de la ligne publia un avis à cet effet dans les journaux de Richmond, environ une semaine après le départ d'Averill de Salem. Il n'y a donc aucun obstacle à ce que Longstreet reçoive des hommes aussi bien que des provisions. Les, comptant, comme il peut le faire, sur l'inactivité de l'armée du Potomac, peut lui envoyer probablement vingt mille hommes, ce qui lui donnerait, avec les forces qu'il a déjà, une armée de cinquante mille hommes.

Il est difficile de croire qu'un mouvement offensif puisse être commencé dans cette saison de l'année. Mais, en prenant en considération les nécessités pressantes des rebelles, il ne faudrait pas s'étonner s'ils courent des risques extrêmes en vue même de petits succès quand ce ne serait que pour écarter les sombres nuages qui assombrissent l'espoir de la Confédération et font présager sa ruine. Et il n'y a pas de jour favorable champ d'opérations pour eux que la vallée de l'Est Tennessee. Si on peut faire un mouvement ; c'est là. Nous ne croyons pas qu'aucun homme de Bragg, de ceux qui appartenaient au commandement qui a passé à Johnston, ait reçu [illegible]. Il est impossible que ce [illegible] dans une condition à faire un [illegible] tout ce qu'il pourrait [illegible] au sud de Chattanooga et Dalton.

[illegible] beaucoup [illegible] simplement une [illegible] troupes [illegible]

[From [illegible]]

We learn by a [illegible] Mississippi, dated [illegible] General Polk addressed the troops [illegible], and made an earnest appeal [illegible] to forget self, and repair to the field in the defence of their country. [illegible] comfortably quartered, have good [illegible] are very well clothed.

Judge Watts, of the District Court, [illegible] is keeping a good many out of [illegible] writs of habeas corpus.

LONGSTREET IN WINTER QUARTERS—[illegible] McLAWS RELIEVED.

[From the Richmond Sentinel, Jan. 15.]

General Longstreet has gone into [illegible] at Morristown. His cavalry [illegible] with the enemy daily. General Ransom [illegible] Morristown, Hawkins county. From this [illegible].

La prétendue proposition sur le coton.

FAUSSE RUMEUR.

Le correspondant du *Philadelphia Ledger* lui écrit de Washington :

Il n'y a pas ombre de vérité dans le rapport télégraphié de St Louis, suivant lequel les autorités rebelles auraient fait au gouvernement des Etats-Unis la proposition d'échanger le coton qui se trouve dans le district de la Rivière Rouge pour un montant donné en greenbacks. Loin d'avoir reçu une telle proposition, nous apprenons au contraire que les autorités rebelles sont engagées à faire transporter au loin tout le coton qui pourrait tomber dans nos mains au printemps ou dans le cours de l'été, l'objet étant d'avoir le coton comme un fonds de réserve quand la guerre sera finie.

Que ce mouvement soit habile, cela se voit tout de suite. A 400 piastres par balle, le coton maintenant au Sud, estimé à trois millions de balles, vaut 1200 millions de piastres, somme suffisante pour acheter à un léger escompte toutes les obligations émises par les rebelles.

Dans l'éventualité d'une administration démocratique et de la paix, l'année prochaine, les rebelles avec le coton, le tabac, le matériel de marine etc.… maintenant en leur possession, auraient un fameux levier pour effacer les dépenses de la guerre et pour pouvoir recommencer de nouveau sans de graves difficultés.

Il est connu que cette idée est partagée par la plupart des meneurs rebelles, mais comme le programme embrasse l'indépendance du Sud, il est possible que l'exécution soit plus difficile qu'on ne l'imagine.

Académie de Musique.—La représentation de ce soir à l'Académie de Musique a lieu au bénéfice du jeune Robert Nicolo qui accomplit des tours merveilleux sur le trapèze. Il s'élance d'un trapèze à un autre, une grande distance comme le célèbre Léotard de Paris, et bien qu'âgé seulement de 12 ou 14 ans, il paraît passé maître dans les exercices gymnastiques. Nous espérons que le public répondra avec empressement à l'appel du jeune bénéficiaire.

CORRESPONDANCE FINANCIERE.

Londres, 22 décembre 1863.

Si nous nous en rapportons à une statistique publiée par M. James Law sur l'entrée et la sortie des métaux précieux, on aurait singulièrement exagéré [illegible] courant que la spéculation cotonnière a formé vers l'Orient. Aussi, pendant l'année 1862, les envois d'or et d'argent à Constantinople, Alexandrie et aux ports de l'Indo-Chine s'élevaient à 16 907 415 liv. st. Cette année, ils ne représentent plus que le total de 10,368,474, soit une diminution d'environ 6 millions de francs. Mais M. Law ne tient pas compte de l'expédié directement d'Australie à Shanghai, Calcutta, Madras et Bombay. Cependant, et cet or n'ayant point été détourné de sa route ordinaire, il aurait accru d'autant nos ressources métalliques.

Notons, en passant, que les expéditions du numéraire en Orient n'ont pas toutes l'Angleterre pour point de départ. La France représente près de la moitié de la totalité exportée. En effet, sur les 10,368,474 ci-dessus, il est parti du port de Southampton, 11,016,000 livres de Marseille et de quelques autres ports de la Méditerranée 5,348,448 livres sterling. La compagnie anglaise de navigation *Peninsular and Oriental* trouve aujourd'hui une redoutable concurrence dans la compagnie française des *Messageries impériales*, dont le transport est plus économique.

Lorsque les lignes transatlantiques auront reçu leur plein développement, on sera sensible au succès des leurs pyroscaphes. L'on ne verra plus les commerçants de Bordeaux, Cherbourg, du Havre et Dunkerke chercher à Liverpool un navire anglais pour se rendre aux Etats Unis, dans l'Amérique méridionale, le Pacifique et aux Indes. Les compagnies de navigation enlèveront, en outre, à leurs rivales de Liverpool les passagers du nord, du centre et du midi de l'Europe qui ont à traverser la Belgique ou la France, puis l'Angleterre dans presque toute sa longueur, pour arriver au port d'embarquement. Ces passagers trouveront un changement économie de temps et d'argent, et de plus une installation supérieure, un confortable et une nourriture, d'occasionner entendues sur les navires anglais et américains.

L'emprunt confédéré s'est ressenti de l'amélioration générale du marché, et se cote de 35 à 40. Mais cette hausse [illegible] rien au bruit propagé par un journal de province [illegible] cours [illegible] et que le Sud [illegible] et [illegible] de la Confédération est fort critique sans doute, il y a épuisement d'hommes, d'argent et de ressources en vivres, munitions et équipements. Cependant les fédéraux ne sont pas dans une situation meilleure. La trêve que l'intervention aux belligérants permettra aux deux partis de reprendre haleine, et le plus épuisé y trouvera son avantage.

EXPÉRIENCES SUR LES CANONS.—On lit dans la *France* :

Nous recevons de nouveaux détails sur les expériences qui ont eu lieu récemment à Shoeburyness, et qui ont produit une si vive impression en Angleterre.

L'intérêt de ces expériences a été concentré sur la nouvelle bouche à feu de sir W. Armstrong, qui, lancé des projectiles à boulets de 600 livres anglaises. A une distance de 1,000 yards, l'un de ces projectiles a traversé un massif de bois de teck et de plaques de fer représentant, dans son ensemble, la muraille de la frégate cuirassée *Warrior*. Ce résultat intéressant n'est pas jusqu'ici décisif que le prétendent les journaux de Londres.

Le canon de sir W. Armstrong n'est pas maniable, il ne peut servir que pour des batteries de côte et des ouvrages fixes du même genre ; par conséquent, on ne pourrait l'employer à bord des navires de guerre ; ensuite, la résistance du métal n'est pas suffisante pour lui permettre de tirer plus de six ou sept coups de suite, et il y a qu'après les expériences du 8 décembre on a constaté dans son état des avaries appréciables.

Quoi qu'il en soit, les dernières expériences de Shoeburyness ont été plus efficaces que les précédentes et méritent d'être étudiées, mais les Anglais ont tort de les regarder comme définitives.

Des travaux du même genre s'exécutent en France, contrairement au système suivi par les Anglais, nous devons garder sur ces travaux le silence le plus absolu, mais nous pouvons dire sans entrer dans aucuns détails, que nos commissions d'artillerie ont obtenu déjà les plus beaux résultats.

CHRONIQUE LOCALE.

ACCIDENTS—Jacobs Arot, conducteur, employé du gouvernement, est tombé, hier, de son wagon, les roues lui sont passées sur les pieds. Il a fallu le transporter à l'Hôpital de Charité.

—On a transporté, à la même institution, James Lewis qui a reçu un coup de pied de cheval au visage. La blessure est grave.

NEGLIGENCE—L'officier McCann dit que le magasin No 146 de la rue Poydras n'était point fermé la nuit dernière.

ARRESTATION—Pat McManus a été arrêté hier, il marchait d'un pas quelque peu chancelant et avait sur l'épaule un barillet contenant trois gallons de whisky.

L'officier qui a fait l'arrestation prétend qu'il soupçonne que quelque chose.

CONTRAVENTION—John Sullivan que Robert Clark et James Holtrab accusent d'avoir poignardé un nègre, a comparu, ce matin, devant le Recorder du Premier District.

L'interrogatoire est remis à un autre jour. On attend que le médecin prononce sur l'état du blessé.

Proclamation.

Quartier Général du Département du Golfe.

Nlle-Orléans, 11 janvier 1864.

Au peuple de la Louisiane

I—En vertu de l'autorité dont j'ai été investi par le Président des Etats-Unis, et après avoir consulté un grand nombre d'hommes représentant divers intérêts, étant bien convaincu que plus d'un dixième de la population désire que la Louisiane rentre dans l'Union aussi promptement que possible, j'invite les citoyens loyaux de l'Etat, ayant droit de voter dans les affaires publiques, comme il est prescrit ci-après, à se réunir aux precincts d'élection désignés par la loi, ou à tels endroits qui pourront être subséquemment désignés, le 22 février 1864, pour donner leurs votes dans l'élection des officiers d'Etat ici désignés, savoir :

I—Le Gouverneur,

II—Le Lieutenant-Gouverneur,

III—Le Secrétaire d'Etat,

IV—Le Trésorier,

V—L'Avocat-Général,

VI—Le surintendant de l'instruction publique,

VII—L'Auditeur des comptes publics.

Qui, lorsqu'ils seront élus, et jusqu'à ce que d'autres soient nommés par l'autorité compétente constitueront le gouvernement civil de l'Etat, sous la constitution et les lois de la Louisiane, moins les clauses de cette constitution et de ces lois qui reconnaissent, gouvernent et réglent l'esclavage, et étant contraires à la situation actuelle des affaires publiques et positivement non applicables à toute classe de personnes existantes maintenant dans ses limites, doivent être suspendues et sont en conséquence déclarées nulles et de nul effet.

Cette procédure n'a pas pour but d'ignorer le droit de propriété existant avant la rébellion, ni d'interdire le droit d'indemnité des citoyens loyaux pour les pertes subies par suite d'enrôlements ou d'autres actes autorisés du gouvernement.

II—Le serment d'allégeance prescrit par la proclamation du Président, avec la condition [illegible] constituera la qualification des votants [illegible] Les officiers élus par eux seront dûment [illegible] leurs offices le 4 mars 1864.

III—L'enregistrement des votants [illegible] sous la direction du gouverneur militaire et du Free State Committee, quand il ne sera pas contraire à la proclamation ou aux autres ordres du Président, sera conclusive.

IV—Afin de rendre la loi organique de l'Etat conforme à la volonté du peuple et à l'esprit de l'époque, et de maintenir et de conserver les anciennes prérogatives et libertés de la liberté civile et religieuse, une élection de délégués à une convention pour la révision de la constitution, aura lieu le premier lundi de mai 1864. La base de la représentation, le nombre des délégués et les devoirs de l'élection seront annoncés dans des ordres ultérieurs.

V—Des mesures seront prises pour une prompte élection de membres au Congrès pour l'Etat.

VI—Les lois fondamentales de l'Etat est la loi martiale. Il est compétent et juste que le gouvernement de rendre au peuple, aussitôt que possible, tout ce qui peut être distrait de l'autorité militaire sans nuire aux succès des opérations militaires, de préparer à cette fin des mesures promptes et sages, pour la [illegible] tion de l'Etat dans l'Union et de la [illegible] [illegible]

[illegible]

Le Légistature, au début de son histoire, [illegible]

N. P. BANKS,
M. G. C.

SPECTACLES.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Vendredi soir, 29 janvier.

THE FIRST NIGHT, or a peep behind the scenes, comédie.—LEAH, THE FORSOOK, parodie.

Académie de Musique.

Vendredi soir, 29 janvier.

Dernière représentation de NICOLO.

ROBERT NICOLO sur le trapèze.

LES DEUX GRANDS CIRQUES.

LES SINGES ET LES CHIENS SAVANTS!

Un grand bal paré

Sera donné (pour répondre à des demandes particulières) *par la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle Orléans* dans la salle au coin des rues Grands-Hommes et Champs Elysées,

MARDI SOIR, 9 FEVRIER 1864,

—Mardi Gras—

Le produit en sera consacré au but charitable que se propose la Société.

DIRECTEURS :

A. Vieira,	A. F. Valencia,
J. Orfila,	José Rivas,
J. Liado,	O. Ammon,
Ayde Feltras,	J. Labiano,
F. Kiern,	J. Bouet,
Wm Thayer,	J. Powers,
J. Dalmedo,	T. Gallois,
V. Camugl,	L. de Duranas,
M. Moscaro,	V. Fontalot,
L. Hartman,	A. Degeorge.
Alex. Martin,	

Comité d'invitation.

Commissaires

A. Degeorge, ... Kemmell, ... Chs Weste, Chs Leon, ... A. Marchand, E. Benedet.

On peut obtenir des invitations pour dames et des billets pour messieurs en s'adressant à l'un des Directeurs ou au Président, à la salle de la Société.

Billets pour messieurs.......$1.

Les dames sont priées d'apporter leurs billets d'invitation, car il ne sera positivement admis personne sans billet.

La salle sera ornée de tous les emblèmes de la Société.

GRAND BAL PARÉ — pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, au profit de la caisse générale, au nouveau Théâtre de l'Opéra,

MARDI SOIR, 9 FEVRIER 1864,

—Mardi Gras—

Directeurs :

[illegible]

I. O. O. F.

BAL PARÉ et INSIGNES ODD FELLOWS

Un bal paré sera donné par l'ordre indépendant des Odd Fellows JEUDI SOIR, 4 février 1864 au NOUVEAU THEATRE DE L'OPERA [illegible] au profit de la caisse de secours des veuves et des orphelins.

[illegible]

COMITÉ

[illegible]

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Pour les jeunes gens, Rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme OBERON,

375.......RUE DAUPHINE.......375.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer les prospectus à l'établissement, ou en s'adressant à la [illegible]

INSTITUT ST-CHARLES.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES DEMOISELLES.

15.......RUE BOURBON.......15.

Mme MACE [illegible]

Institution Locquet,
PENSIONNAT, EXTERNAT ET DEMI-PENSION POUR JEUNES DEMOISELLES,

Rue du Camp No 199, entre Julie et St Joseph.

La Directrice de cet établissement a l'honneur d'informer les parents de ses élèves et les familles qui désireraient lui confier leurs enfants, qu'elle a transféré son Institution, au No 199, rue du Camp, entre Julie et St Joseph. Ce nouveau local possède de vastes cours et jardins, et offre aux pensionnaires tous les avantages désirables d'hygiène et de confort. Les cours pour la saison d'hiver recommenceront [illegible]

Prets sur gages.

Le soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, et argenterie, bijoux, marchandises, instruments de musique, pianos, meubles fins, et autres articles de valeur portative, au Bureau de Prêts de la Louisiane, 86, St-Charles, entre Poydras et Gravier.

N. B.—On prête à la semaine, ce mois et plus, à tile faut. [illegible]

Magasin de Chaussures.

Le magasin de [illegible] J. J. WECKERLING, [illegible]

Restaurant St-Louis
Tenu par HENRI BARTHE,

Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Chartres.

Chambres garnies pour habitants,

Salons pour noces et repas de famille.

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à MM. les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement, eux et leurs familles.

Hotel de Barcelone,
No 23, Great Jones, près Broadway
NEW YORK.

Cet hôtel, dirigé par M. A. CUYAS, offre aux voyageurs tout le confort désirable. Le service y est parfaitement organisé et la table excellente. Les prix de la maison sont modérés.

27 oct—3m 2 fpe

Restaurant Richelieu.

M. FERRANTIT, avantageusement connu à la Nlle-Orléans comme à Matamoros, Mexique, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il tient un établissement à BOCA DEL RIO, où l'on trouvera tout ce qui est nécessaire aux passagers qui vont et viennent de cette partie du Mexique.

Des cuisiniers français sont attachés à l'établissement et les vins y sont bons.

Blanchisserie Jackson.
Rue Locust, entre Clio et Calliope.

Cet établissement, monté sur une vaste échelle, opère le nettoyage du linge par le lessivage, tel qu'on le pratique en Europe. Le procédé qui a sur tous les autres moyens connus, à vapeur et autres, des avantages incontestables, que la pratique a démontrés, est celui qui sait le mieux, à la durée du linge, ou enlevant le mieux les taches et la saleté, sans en altérer le tissu, par le frottement et les alcalis, qui ne le rongent à cause du prix élevé des toiles de coton, et des dépenses que nécessite le renouvellement du linge de corps [illegible].

Le linge pris par les voitures de l'établissement tous les lundis à domicile, sera rapporté le samedi à moins d'arrangements particuliers.

Les établissements publics qui ont besoin de leur linge plusieurs fois par semaine peuvent être assurés de soin et de promptitude.

Des abonnements seront faits, de gré à gré, avec les familles et les établissements publics, au prix les plus modérés et au-dessous des prix par douzaine.

L'établissement est responsable de toute pièce de linge perdue ou égarée.

Le prix du blanchissage à la douzaine, est pour les grosses pièces 90 cts et pour les petites pièces 50 [illegible].

Le raccommodage du linge sera aussi fait pour les personnes qui le désireront, et se paye à part.

Les personnes désireuses d'accorder leur patronage à l'établissement, peuvent être assurées qu'on ne négligera rien pour les satisfaire, et sont priées de laisser leur adresse aux endroits ci-après désignés.

ALBERT CAILLER—Hotel des Etrangers [illegible] rue de Chartres 120.

M. LEFEBVRE—[illegible] Ste Anne, au magasin de vérités.

BOUTROU—[illegible] rue St Charles.

MICHEL HIRSCH—[illegible] rue Poydras.

J. J. BONAFE—Quincaillerie, Nouvelle Levée, No 48.

G. SPARO Grocerie, 296, Vieille Levée.

16 janv—1m. A. TIGNIERES.

CHAMBRES GARNIES.

CHAMBRES garnies à louer, dans une famille. S'adresser No 164.

CIGARES. CIGARES.

300,000 CIGARES de toutes différentes marques, à vendre par E. J. HART & CO, 77 et 79, Tchoupitoulas.

16janv—6m

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Conformément aux conditions de la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, et à une loi de Législature de l'Etat de la Louisiane, [No 170, approuvée le 17 Mars 1859,] avis public est donné par la présente, que les certificats suivants de Scrip pour l'année 1849, et les intérêts qu'ils donnent, n'ont pas été réclamés au bureau de la Compagnie et que tous les dits certificats avec intérêts, qui auraient été demandés par eux ou les propriétaires légaux dans l'espace d'[illegible] seront annulés et leur montant passé au crédit du fonds contingent dans les livres de la Compagnie, comme il est dit dans la Charte.

[illegible]

CHAS BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, cité de la Nouvelle Orléans—Assermenté et signé par devant moi, ce [illegible] Janvier, 1864.

P. H. O'NEAL,
Deuxième Juge de Paix.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

4 janvier 1864.

Conformément aux conditions de la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, et à une loi de la Législature de l'Etat de la Louisiane [No 170, approuvée le 17 mars 1859]—Avis public est donné par la présente, que les certificats suivants [illegible] et les intérêts qu'ils donnent, n'ont pas été demandés par les propriétaires [illegible] seront annulés et leur montant passé au crédit du fonds contingent dans les livres de la Compagnie, comme il est dit dans la Charte.

[illegible]

CHAS. BRIGGS.

F. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS. Ville de la Nouvelle Orléans.

Assermenté et signé par devant moi ce [illegible] janvier, 1864. P. H. O'NEAL,

Juge de paix de la Deuxième Cour de Justice pour la Paroisse d'Orléans.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Home

Nlle Orléans, 31 Décembre 1863.

Conformément à la Charte de cette Compagnie et à une loi de la législature de l'Etat de la Louisiane, et approuvée le 17 mars 1859, les certificats suivants de profits de l'émission de 1850 et non encore réclamés, seront annulés, s'ils ne sont pas présentés par les propriétaires dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis et portés au crédit des fonds casuels sur les livres de la Compagnie, ainsi que le veut la Charte de la Compagnie.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie fidèle et exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

JAMES H. WHEELER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans—Assermenté et signé par devant moi, ce 4 janvier 1864.

P. H. O'NEAL,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

4janv—1p e—pt s

Chapeaux! Chapeaux!
25, Rue des Magasins, 25.

Le soussigné offre à vendre aux citoyens de la Nouvelle Orléans un très beau choix de chapeaux français et américains, par colis ou par douzaine.

Il reçoit, par chaque steamer, un choix de chapeaux de nouveaux genres.

Manufacture à Brooklyn, New York.

14 nov—1m. E. S. BENEDICT

Changement de domicile.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,

156, rue du Canal, près de la rue Bourbon, a transféré son domicile dans l'ancienne maison du Dr. PORTER, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

5 janv—1m

Changement de local.

Le soussigné a transporté son magasin de cigares du No 4 de la rue des Magasins, au No 27 de la rue de la COMMUNE, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas, où il aura constamment un grand assortiment de VERITABLES CIGARES DE LA HAVANE, tels que Cabañas, Partagas, Intimidad, Marjadena, Habanos, Imperial, Flor de la Habana, &c. &c.

31déc—1m. JAYME MAGI, Importateur.

AVIS.

On demande à acheter un PIANO PICOLO, de seconde main (de préférence de la fabrique Pleyel). Chez L. MARCHAND, imprimeur, Rue Jefferson, No 34

6 nov—3

AVIS.

Les magasins de Pianos de A. PERRIER ont transférés pour le moment rue Royale, Nos 280 & 282, entre les rues St-Philippe et Ursulines, ancien local.

3po—3m

Un jeune noble Hongrois, ci-devant éditeur d'un journal d'opposition à Vienne, qu'il a été forcé de quitter à cause de la part qu'il a prise dans les événements de Pologne, désire trouver de l'emploi en qualité de rédacteur d'une gazette allemande, de secrétaire d'un personnage distingué, d'interprète, de compagnon de voyage, de professeur de langues ou de jurisprudence. Il a une connaissance approfondie du français, de l'allemand, de l'italien, du hongrois, du polonais et d'autres langues anciennes et modernes. Il peut également donner des leçons de dessin et de musique.

S'adresser au comte H. F…, à l'hotel Verandah, Camp, rue Comp.

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR,
201.........Rue de Chartres.........201
Entre Ste-Anne et Dumaine.

VENTES JUDICIAIRES.

John D. Bein vs ses créanciers et les créanciers de J. D. Bein & Sons.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 19114. En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de Novembre 1863, [illegible] Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, [illegible] de janvier 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers [illegible]

UN TERRAIN [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant à l'adjudication.

11 janv—20,2s. JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

La dame Louise Soniat Dufossat vs la dame Charlotte Emma Lacoste épouse de Henry Gaspard Rabassé, son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans [illegible]

[illegible]

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

Vve A. Dentu vs J. M. Watt et E. J. Noble

COUR [illegible]

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Charte de la Première Banque Nationale de la Nlle Orléans.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la monnaie [illegible]

ATTENDU que [illegible]

HUGH McCULLOCH, Contrôleur de la monnaie.

Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans.

CETTE Banque ayant été désignée Dépositaire du gouvernement commencera ses opérations LUNDI PROCHAIN [illegible]

A. GURAHAM, Caissier.

Banque de la Nouvelle Orléans.

Les directeurs [illegible]

FRANK WILLIAMS,
S. TURNER,
J. W. CHAMPLIN,
J. W. JOHNSTON,
J. J. MICHEL,
Chs BAQUOY,
J. M. HALL,
O. K. DENNIS,
HU. KENNEDY,
R. GEDDES,
G. W. McCERREN,
F. PILCHER.

[illegible] M. Hu Kennedy a été élu Président [illegible]

A. DUTHIRON, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle de la Louisiane.

UNE élection de Directeurs [illegible] LUNDI [illegible] février 1864 [illegible]

27 janv—au 15 fév. J. P. ROUX, Secrétaire.

Compagnie du Gaz

Nouvelle Orléans [illegible]

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Les Directeurs de cette Compagnie [illegible] 15 janvier [illegible]

Wm. BROWN, Trésorier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, 25 janvier 1864.

UNE élection de neuf Directeurs de cette Banque, par les actionnaires aura lieu [illegible] LUNDI, le [illegible] de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

26janv—au 8fév. L. BERNARD, Caissier.

PRIMES AUX VOLONTAIRES VETERANS

Quartier Général du Département du Golfe,

Nouvelle Orléans, 22 janvier 1864.

ORDRES GENERAUX No 8.

La dépêche télégraphique suivante reçue aujourd'hui du département de la guerre, bureau de l'adjudant général, est publiée pour ceux que cela concerne—

"Département de la guerre,
Bureau de l'Adjudant Général.

Washington, D. C., 14 janvier 1864.

"L'époque du paiement de la prime de trois cent quatre cents piastres et celle de quinze et vingt cinq piastres est prolongée jusqu'au 1er mars 1864. Ces primes seront payées aux hommes enrôlés du 5 au 12 janvier de même qu'avant le 5 janvier.

J. B. FRY,
Maréchal Prévôt Général."

Par ordre du Major Général Banks,

GEO. B. DRAKE
A. A. Général.

22 jan—7

THÉS, Hyson, Impérial et Oolong de choix, à vendre par E. J. HART & CO, Rue de Tchoupitoulas, Nos 77 & 79.

DRÊCHE. Drêche (drêche). A vendre par E. J. HART & CO, Rue de Tchoupitoulas, Nos 77 et 79

PERDUS

DEUX certificats de la Banque d'Amérique, No 54, pour 30 actions et No 76 pour 30 actions de cette banque. Il a été fait à la banque demande de deux nouveaux certificats en mon nom.

ALFRED KEARNEY, rue des Magasins No 62

22 janv—60

J. PIFFAUT.

A l'honneur de prévenir le public qu'il continue à accorder et à réparer les pianos et les orgues d'église, comme par le passé. On le trouve toujours, rue d'Espagne, No 86, 3me district, ou chez M. Dudoussat, encoignure Royale et St Louis. 30 déc—3m

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BRANDNER, TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son magasin de la rue de Chartres, No 137, au No 34 de la même rue, près Douane.

11 déc—3 m

Marchand de groceries en gros ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE
C. A. CONWAY,

Vient d'ouvrir un grand établissement au coin des rues Commune et Tchoupitoulas, pour le commerce de groceries en général et les affaires de commission. Il reçoit des consignations par chaque arrivage du Nord et de l'Ouest.

19jan—[illegible]

TABAC EN BREUILLES.

150 caisses TABAC pour cases et tripes, à vendre par E. J. HART & CO. 77 et 79, rue Tchoupitoulas

---

VENTES JUDICIAIRES.

P. L. Jeannet vs Eugene Hatrel

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans [illegible]

[illegible]

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

Samuel L. Morse vs Geo. A. Rozet.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans [illegible]

[illegible]

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

Henry Sumory vs Samuel McCutchon Montgomery

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans [illegible]

[illegible]

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans

J. D. Weathers vs F. M. F. [illegible]

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans [illegible]

[illegible]

JAS. F. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans

John Custis vs Smithson Higginbotham David [illegible]

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans [illegible] SAMEDI [illegible] février 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District [illegible]

DEUX TERRAINS situés dans le Premier District [illegible]

[illegible]

JAS. E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

Auguste et Elisabeth Stein vs Henry Laucks

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District [illegible] SAMEDI [illegible] février, 1864, à midi, [illegible]

Une maison basse en bois, couverte en ardoises située dans l'îlet borné par les rues de la Levée, [illegible] Enghien et du Congrès, dans le Troisième District [illegible] ayant trois chambres et une grande chambre servant de magasin, aussi trois hangards dans la cour.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acquéreur sera tenu de faire arpenter du terrain les titres bâtisses dans les [illegible] jours qui suivront la date de l'adjudication. Dans le cas contraire elles seront enlevées à ses frais.

25 jan—21—fév 2,4,6. JAS. E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession du feu Wm. K. Day, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, No 18,481—En vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, rendu le [illegible] janvier 1864 à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 23 février 1864, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

QUATRE TERRAINS situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Collège (ci-devant Plaquemine) Washington, Chestnut et Sixième, désignés par les numéros Trois, Quatre, Douze et Treize de l'îlet numéro Quatre vingt cinq, suivant le plan général du faubourg Lafayette, dressé par Benj. Buisson, voyer. Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir : Les Nos Trois et Quatre chacun cinquante pieds, plus ou moins de face à la rue du Collège, sur une profondeur de cent vingt huit pieds trois pouces entre lignes parallèles. Les Nos Douze et Treize sont contigus dans le fond à celui ci-dessus décrit et mesurent chacun cinquante pieds, plus ou moins de face à la rue Chestnut, sur cent vingt huit pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de Lucie Vivant, veuve de L. Lafleur [illegible], par acte au rapport de Théodore Guyol, et devant notaire public en cette ville, en date du 8 juillet 1853.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication en billets du Trésor des E. U.

JAS. E. DUNHAM

22 jan—3m, 8 fév, 16, 23. Shérif de la paroisse d'Orléans

ARTICLES DE MODES
No 66 rue de la Douane, au 1er.

W. DAUPHIN vient de recevoir un bel assortiment de fleurs artificielles, rubans, ruches, &c.

Il est autorisé par MM. WALKER Bros et WM RYLE Jr. de New York, fabricants de fleurs artificielles, à recevoir les commandes de gros, au prix de fabrique en y ajoutant 10 pour cent. 26 nov—3m

Entrepot de Tapis,
No. 19....Rue de Chartres.....No. 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—

MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.,
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités.

Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, baguettes d'escalier, abat jour, corniches et bandes que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.

A. BROUSSEAU & Co.

ACHAT D'OR ET D'ARGENT.

[illegible] arrivé en France un assortiment de LUNETTES, de PINCE NEZ et de VERRES de toutes sortes, du meilleur choix et qui se vendra à des PRIX MODERES.

POSE et CHANGE de verres.

Vente de COUVERTS ALFENIDE garantis

C. ROYER, rue Chartres, No 126, [illegible] d'Orléans

Remède de Donnaud contre la Calvitie

HUILE PRÉPARÉE DE PALME ET DE MACE,

POUR CONSERVER RESTAURER ET EMBELLIR LA CHEVELURE.

C'EST l'article le plus agréable et le plus économique [illegible]. Le propriétaire a consacré [illegible] à préparer. Chaque préparation [illegible] faire l'éloge de la préparation, qu'on fera ici son ouvrage de son efficacité.

Les dames trouveront que [illegible] restaure [illegible]

A vendre à la Nouvelle Orléans en gros et en détail, par J. W. WRIGHT & Co, encoignure Camp et Douane.

En débarquement du steamer Columbia et en magasin

SOIXANTE QUINZE paniers CHAMPAGNE [illegible]

[illegible] BEURRE GOSHEN [illegible] AVOINE NOIRE [illegible]

A vendre par GRIFFE & BYRNES, Levée, Nos 43, 45 et 47.

En débarquement :

100 barriques [illegible] Médoc, [illegible] Haut Sauterne, [illegible]

[illegible] Piper Heidsieck [illegible]

A vendre par ANT. LANATA, 27janv—1m rue Jefferson

A VENDRE.

30 [illegible]

ANT. LANATA, rue Jefferson

Demande de domestiques.

On demande [illegible] rue St. Charles.

MODES.

Mme RENAUD LEPETIT,
Encoignure Toulouse et Royale.

[illegible] Mme RENAUD LEPETIT [illegible] Paris [illegible] aux Dames [illegible] de dames et [illegible].

PARURES DE BAL ET MARIAGES 26jan—3m

DIVERS

EN entrepôt ex [illegible] Taurus arrivé de Bordeaux :

1 Barrique [illegible] Grand St. Lambert marque Lavalade & Bis,

[illegible]

16 demi barriques [illegible] St Emilion,

[illegible]

A vendre par J. N. CURIEN, N. rue Toulouse

ABSINTHE—ABSINTHE

CINQUANTE caisses [illegible] Pernod, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr. [illegible] Vieille Levée.

SEL—SEL

VINGT CINQ MILLE [illegible]

PIAGGIO & VIOSCA Jr. [illegible] Vieille Levée

AVIS.

LEON COQUET, [illegible] MAGASIN DE VINS, COGNAC ET LIQUEURS [illegible]

UNE BONNE SPECULATION.

ON [illegible] capable, ou complet L'ANEANTISSEMENT RAPIDE ET COMPLET DES RATS

[illegible] M. PAUL FRANÇOIS, [illegible] rue St. Pierre.

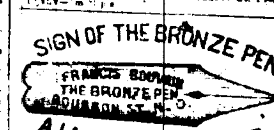

PAPETERIE ET IMPRIMERIE

Papiers et Articles de Bureaux,

[illegible] EN GROS ET EN DETAIL [illegible]

REGISTRES DE COMMERCE,

TOUT FORMAT ET EPAISSEUR,

RELIURE—REGLURE.

Commission et importation directe.

FRANCIS BOUYAIN,

PAPETIER ET IMPRIMEUR,

[illegible] Bourbon et rue Bienville et Conti, [illegible] A la Plume de Bronze

[illegible] Morning Star [illegible] par les derniers arrivages [illegible]

[illegible] BITTER WASSER, en ½ cruchons [illegible] EAU DE SELTZER [illegible]

LIQUEUR ANTI-GOUTTEUSE, du Dr Laville

[illegible]

Sirop de Raifort iodé du Dr Grimault [illegible]

Racahout des Arabes

[illegible] De Joseph [illegible]

[illegible]

Parfumerie E. Coudray [illegible] Demarson.

A vendre par E. E. MOUGIN, pharmacien, 14 déc—[illegible] Encoignure Dauphine et Douane.

JOHN TOURO, Notaire

No 38 Passage de la Bourse.

S'OCCUPERA des affaires contentieuses et commerciales, des intérêts des [illegible] et de la collection des billets et de comptes de [illegible] 14 déc—6m

A LA SELLE ANGLAISE.

MM. J. GUILBAUX & SIEFERS, s'étant associés par acte [illegible], exploitent la grande fabrique de SELLES ET HARNAIS,

No. 24, RUE ST-CHARLES No. 24, Rue St-CHARLES

Attendu par les premiers arrivages un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES D'HIVER, FOUETS, CRAVACHES, MORS, DANIEL, EPERONS A VIS et autres. Seuls [illegible] Le tout à des prix modérés. 5 janv—1m

AU PUBLIC.
Mme LABLANCHE,

La plus grande clairvoyante du monde, peut être consultée à sa résidence

102.........RUE BIENVILLE.........102

Il n'est rien de plus étonnant que d'entendre un étranger vous raconter toute votre vie passée et en donner même les détails les plus intimes. Y a-t-il parmi toutes les personnes qui ont consulté Mme Lablanche une seule qui n'ait déclaré qu'elle eut une vue extraordinaire [illegible] des marques de votre enfance et jour de votre carrière ? [illegible] après l'avoir entendue, n'a été pas [illegible] apparaître devant vous, de la façon la plus saisissante [illegible] morts et absents, [illegible] rayer [illegible] ce qui ont été atteints de maladies incurables [illegible] aux guérisons qu'elle a opérées dans cette ville.

Mme Lablanche demeure au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au-dessus de la rue du Canal.

Consultations en français et en anglais.

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

27 déc—3m

PLUS DE DISTANCE.

DIVINATION! PRÉDICTION!

PAR MADAME ADAH.

Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand. Heures de consultation, de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

21nov—3 [illegible] Rue St. Louis, No 66.

ENGELURES,
REMEDE CERTAIN

Contre les engelures et toutes autres gerçures produites par le froid.

A vendre par GAUDUZ Jne, Pharmacien 16 janv—1m encoignure Orléans et Bourbon

La Compagnie Express d'Adams
RUE DES MAGASINS, No 5,

SE charge de l'expédition de petits paquets, et de paquets de valeur, de marchandises, d'échantillons et de billets de banques, par chaque steamer de la malle, pour toutes les parties des Etats Unis, par la voie de New York.

Elle expédie également des marchandises par le haut du fleuve, trois fois par semaine, par des messagers spéciaux, pour toutes les parties de l'Ouest et du Nord-Ouest, par la voie de Caire et de Memphis.

On vient chercher et on livre à la Nlle Orléans, sans frais extra, les articles qui doivent être envoyés par l'Express.

Tous les paquets expédiés par la voie de Caire et de Memphis, doivent être accompagnés de permis de la Douane.

Pour les détails, les prix, etc., s'adresser à

5 nov—[illegible] A. S. BLAKE, Agent.

LAFARGE HOUSE
HOTEL DE PREMIERE CLASSE

673.........Broadway.........673

NEW-YORK.

300 grandes chambres et chambres à coucher—Table d'hôte—Cuisine française—A. LACHENMEYER, propriétaire ex-propriétaire de l'hôtel d'Orléans à la Nlle Orléans—N. B. On y parle le français, l'espagnol, l'italien et l'anglais. 16déc—3m

---

POUR NEW YORK ET LA HAVANE.—Départ SAMEDI [illegible] février [illegible] MORNING STAR [illegible] ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 66

POUR MATAMOROS.

[illegible]

D. DE GOICOURIA & Co. R. Poydras, No 82

Partant samedi 30 janvier, à 8 heures A. M.

POUR NEW YORK. Le steamer [illegible] GEORGE CROMWELL, commandant J. A. Post, partira de son wharf [illegible] l'Union [illegible] A. MOULTON, Canal No 31.

POUR NEW YORK

Départ, VENDREDI, 29 courant, à 7 h. A. M.

Le beau steamer neuf MAZOO, commandant Geo. W. Gouch, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le 29 courant, à 7 heures du matin, [illegible]

WARNEKEN & Cie, [illegible]

Départ SAMEDI [illegible] POUR NEW YORK via la HAVANE. Le [illegible] COLUMBIA [illegible] Wm J. REID, Rue des Magasins No 33

POUR PORT HUDSON

Départ, VENDREDI, 29 courant, à 10 h. A. M.

POUR PORT HUDSON et tous les points [illegible] bateau neuf MITTIE STEPHENS, capitaine A. C. Goddin [illegible] A. BRITTON, [illegible]

POUR BATON ROUGE

Le magnifique paquebot [illegible] METEOR, capitaine C. L. Bellsbury, J. B. Henry commis [illegible] G. W. GRAHAM & Co. Agents, Nos 45 & 47 Front street.

Départs les MARDIS à 11 h. A. M. et VENDREDIS à 4 h. P. M.

PAQUEBOT POUR LE BAYOU LAFOURCHE—[illegible] BELLE CREOLE, capitaine Webster Long, commis Jno. A. Purnell, part de la Nlle Orléans pour Thibodaux, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la côte, les LUNDIS et vendredi, à 5 heures P. M.

Les passagers devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer des marchandises à bord. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à LEVY & DEETER, No 27, rue Carondelet.

Un commis se tiendra sur la Levée, au pied de la rue Bienville, pour recevoir le frêt pendant l'absence du bateau.

POUR BATON ROUGE.

Voyages réguliers — deux fois par semaine

Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le fin marcheur BLACK HAWK, Sam'l Ayles capitaine E. McMahon commis, quittera la Nouvelle Orléans, tous les MARDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.—On se charge des affaires le long de la côte, pourvu que les passeports et les permis le permettent.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à W. G. BETTERTON, No 86, rue Poydras, au premier.

Jour de départ, LUNDI, à 5 heures P. M., et VENDREDI, à 10 heures A. M.

Pour PORT HUDSON ET BATON ROUGE—En remplacement du TECUMSEH, le nouveau paquebot J. H. RUSSELL [illegible] Henry, et E. Burke, commis, partira ainsi qu'il est indiqué plus haut, avec les malles des Etats Unis pour Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires, s'il n'a les permis et les passeports. Pour frêt ou passage, s'adresser à E. CONERY, rue Gravier, No 31.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer et d'envoyer des marchandises à bord.

Un commis se trouvera sur la Levée au pied de la rue de la Douane, à 9 heures du matin.

Paquebot pour le Bayou Lafourche

Deux fois par semaine.

Le beau bateau neuf FAWN capitaine W. S. Greathouse, Leo Baylé premier commis, et Joseph Winter, second commis, partira de la Nlle Orléans pour Thibodeauxville, Donaldsonville, Napoleonville et tous les ports intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la côte, MERCREDI à midi, et SAMEDI, à 5 heures P. M.—Les passagers et les expéditeurs sont priés de se pourvoir de passeports et de permis des autorités.

Le capitaine, M. Greathouse sera au débarcadère, au pied de la rue Conti, pour recevoir le frêt pendant l'absence du bateau. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à JOHN L. TITUS, agent, au coin des rues Vieille Levée et Bienville

Vinaigre, Fruits et Conserves.

CINQUANTE barils vinaigre de vin blanc,

10 douzaines sardines aux arêtes,

200 " en 1/4 et 1/2 boites,

200 " fruits au jus,

100 demi-boites truffes noires,

100 quarts " [illegible] en débarquement et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr.

POUR VERA CRUZ.

Ligne régulière.

La goëlette anglaise ZONONI, capitaine Juan Lamor, partira sous peu pour le susdit port. Pour frêt ou passage, s'adresser No 265, rue Vieille Levée, entre Ursulines et St Philippe.

M. J. S. CORNIBE.

de 10 heures A. M. à 3 h. P. M.

POUR LAGUNA—YUCATAN—Partira positivement du 5 au 10 février. Le fin voilier brick JESSIE RHYNAS, capitaine H. N. Carver, partira pour le dit port. Pour frêt ou passage, s'adresser chez

S. FERNANANDEZ & Co., 125, Vieille Levée.

N. B.—Ce navire offre une bonne occasion pour le transport des artistes et des ouvriers désirants à la Laguna où leurs services sont requis.

AVIS.

Les personnes qui désirent avoir des informations sur les marchandises que l'on peut acheter pour la Laguna (Carmen) Yucatan, peuvent s'adresser rue St Louis No 4 au second, à M. Deckaux, qui peut leur donner tous les renseignements désirables sur le climat et la richesse des terres.

POUR LA HAVANE.

Le beau navire français TAURUS, capitaine Blanc, est en chargement pour la Havane.

Pour frêt ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser au capitaine, à bord ou à

C. CAVAROC & CO, 110, rue Royale.

Pour Bordeaux ou le Havre.

Le barque française de première classe GUANTANAMO, capitaine Chaigneau, du port de 600 balles de coton, attendue incessamment, prendra charge pour l'un des ports ci-dessus [illegible]

EUG. ROCHEREAU & Co. 16 et 18, rue St. Louis.

POUR NEW YORK

La goëlette WALTER RALEIGH, de 1ère classe, prend un chargement et partira sous peu pour New York. Pour reste de fret, s'adresser à Wm J. REID, rue des Magasins No 33

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangements d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents.—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

A partir de MARDI, 20 octobre 1863 le convoi circulera comme suit :

—DÉPARTS—

DE LA VILLE.	DU LAC.
A. M., chaque heure	A. M., chaque heure
[illegible]	[illegible]

Un [illegible] à cheval [illegible] suffisant, l'arrêtera [illegible]

G. PANDELY, Surintendant.